

La carte Imagine'R

La Ville vous accompagne pour vos dossiers de la [carte Imagine'R](#).



Vous devez apporter les documents suivants au CCAS :

- Dossier Imagine'R intégralement rempli même pour les renouvellements (à retirer en gare ou au CCAS)
- Un relevé d'identité bancaire - RIB
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation d'hébergement pour les jeunes de 18 ans et plus.
- Un justificatif d'inscription pour les étudiants. (hors carte étudiant)

Le CCAS enverra par la suite votre dossier à [Keolis](#).

Retrouvez les modalités de paiement sur le site de la CARPF, dans la rubrique "Liens utiles".

Pour qui est la carte Imagine'R ?

- Les moins de 16 ans qui suivent un cursus de l'enseignement primaire ou secondaire ;
- Les moins de 26 ans qui suivent une formation par alternance d'un niveau inférieur au bac avec le statut d'apprenti ou qui suivent une formation d'insertion de longue durée destinée aux jeunes déscolarisés ;

A quoi sert la carte Imagine'R ?

Elle permet aux personnes de se déplacer en Seine-et-Marne et dans toute l'Île-de-France sur les lignes des réseaux : OPTILE, RATP et Transilien SNCF, hors circuits spéciaux scolaires.

Liens utiles

[La carte Imagine'R - site de la CARPF](#)